

# CONDITIONS POUR BENEFICIER

## DE L'AIDE FINANCIERE A LA SCOLARITE

### 1. Quelles sont les dépenses éligibles à cette aide financière ?

Les aides financières à la scolarité dont disposent les lycées peuvent financer tout ou partie des dépenses que les familles doivent engager dans le cadre de la scolarité de leurs enfants :

- La restauration et l'internat ;
- Les voyages scolaires ;
- les achats de fournitures scolaires ;
- les frais de transports et de sorties scolaires ;
- les dépenses liées aux soins de l'enfant (achat d'appareils auditifs, de lunettes, les soins buccodentaires, etc.) ;
- les achats de vêtement de travail.

**Cette liste n'est pas limitative et d'autres dépenses peuvent donc être prises en charge.**

### 2. Pour prétendre à cette aide, l'élève doit nécessairement être dans l'une des situations suivantes :

- être scolarisé ; **Au sein de l'établissement**
- —suivre un enseignement par le CNED (Centre national d'enseignement à distance) de niveau lycée ;

Ce dispositif vient en aide aux élèves dont la situation financière est particulièrement difficile et ne peut pas être traitée par les dispositifs de droit commun comme les bourses nationales. Par exemple, un jeune non-boursier dont la famille connaît des difficultés ponctuelles peut en bénéficier.

### 3. Comment déposer une demande d'aide financière à la scolarité ?

Les familles qui souhaiteraient bénéficier de cette aide peuvent demander par mail à **intendanceplaniol@ac-orleans-tours.fr**, ou au service intendance du lycée ou retirer un dossier auprès de l'assistante sociale puis le lui remettre une fois dûment rempli accompagné des pièces justifiant de leur situation.

### 4. Les pièces demandées sont :

- fiches de salaires, retraites, attestation Pôle Emploi
- Attestation CAF
- Avis d'imposition complet
- Livret de famille complet

### 5. Les conditions d'attributions :

**Les aides sont accordées par une commission interne du lycée, qui fait une proposition individualisée par dossier selon des critères de travail fixés par le conseil d'administration du lycée.**

**Les dossiers sont totalement ANONYMES, en dehors du président de la commission, de l'assistante sociale et de la secrétaire en charge de la préparation de la commission, personne ne connaît l'identité de l'élève.**